



Séance ordinaire
12 septembre 2012

À la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 12 septembre 2012 à 19 h 30 et à laquelle séance sont présents :

Étaient présents :

M. Jocelyn Blondin, président
Mme Silvia Barkany
Mme Hélène Bélisle
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
M. Alain Gauthier
M. Ugo de Montigny
Mme Sylvie Joanisse
M. Dominique Kenney
M. Serge Lafortune
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
M. Jacques Lemay
Mme Marie-Andrée Lépine (20 h 40)
Mme Francine Lorange
M. Jean Malette
M. André Maurice
Mme Marthe Nault
Mme Francine Poitras

Était absents et absente :

M. Michel Gervais
Mme Johanne Légaré
M. Jean-Pierre Reid, vice-président

Étaient également présents :

M. Jean-Claude Bouchard, directeur général
M. Marcel Lalonde, directeur général adjoint
M. Pierre Ménard, secrétaire général
Mme Jocelyne Bertrand, coordonnatrice aux communications
Mme Sylvie Maltais, directrice, Service de l'éducation des adultes (F.G.)
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles
Mme Chantal Laberge, directrice, École Notre-Dame
Mme Carole Leroux, directrice, CFPO
Mme Nadine Peterson, directrice, Service des ressources éducatives
M. Rémi Lupien, directeur, Service des ressources financières
M. Simon Leclair, directeur, Serv. de l'organisation scolaire et du transport
M. Jean-Éric Lacroix, directeur, Service des ressources humaines

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir procédé à la vérification du quorum et à l'ouverture de la séance, le président procède à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

C.C.-12-13-001 Monsieur Gilbert Couture propose d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Déplacement

6.11 Offre de services – Écoles secondaire de l'Île déplacé au point 6.2

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

C.C.-12-13-002 Madame Silvia Barkany propose de dispenser le secrétaire général de la lecture des procès-verbaux des séances du 13 et 20 juin 2012 et de les adopter tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVIS DES DERNIÈRES SÉANCES

Une liste des suivis effectués est déposée à titre d'information pour les séances du 13 et 20 juin 2012.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

M. Jocelyn Blondin, président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue. Une minute de silence est consacrée pour toutes les personnes qui ont perdu un être cher durant la période estivale. Il offre ses condoléances, au nom du Conseil des commissaires, aux personnes suivantes:

- Mme Marie-Lissa Guérin, directrice adjointe à la retraite, pour le décès de son père, M. Charles-Franck Roy;
- Toute la famille Lafleur, pour le décès de M. Laurent Lafleur, ex-commissaire de la CSOH;
- M. Claude Bechamp, ouvrier au Service des ressources matérielles, pour le décès de son frère, M. Claude Bechamp, survenu le 9 septembre 2012;
- M. Joseph Lauzon, directeur adjoint au CFPO, pour le décès de sa mère, Mme Thérèse Lauzon, survenu le 29 août 2012;
- À toute la famille Legault, pour le décès de M. Gérard Legault, directeur d'école retraité de la CSRO et CSOH, survenu le 28 août 2012;
- À Mme Mélanie Huard, personne ressource régionale, pour le décès de son père, survenu le 26 août 2012;
- À toute la famille Morin, pour le décès de M. Robert Morin, directeur d'école retraité de la CSRO, survenu le 24 août 2012;
- Mme Jocelyne Bertrand, coordonnatrice au Service des communications, pour le décès de son frère, M. Joël Bertrand, survenu le 20 août 2012;
- Mme Anne Thibodeau, enseignante à l'École du Marais, pour le décès de son beau-père, M. Alyre Arsenault, survenu le 16 août.
- À Mme Silvy Jourdain, conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives, pour le décès de son conjoint;
- Mme Michèle Gaudreau, agente de bureau à l'École Jean-de-Brébeuf, pour le décès de son père, M. Pierre Gaudreau, survenu le 23 juillet;
- Mme Paulette Régimbald et Mme Denise Régimbald, enseignantes à la retraite de la CSOH, pour le décès de M. Jean-Léon St-Pierre, survenu le 22 juillet. Il était respectivement l'époux et le frère des personnes éprouvées;
- Aux membres de la famille Dompierre et Charlebois, pour le décès de Mme Fernande Dompierre Charlebois, enseignante retraitée de la CSOH, survenu le 21 juillet 2012;
- Mme Hélène Scott Chartrand, enseignante à la retraite et Mme Louise Scott, agente de bureau retraitée, pour le décès de son époux et à Mme Louise Scott, agente de bureau retraitée pour le décès de son beau-frère survenu le 18 juillet 2012;
- À toute la famille Lanthier, pour le décès de M. Jean-Claude Lanthier, directeur de centre retraité de la CSOH, survenu le 2 juillet 2012.

Dates à retenir:

- La CSPO publiera dans deux cahiers spéciaux qui paraîtront :
le 15 septembre : CCIO - 75^e anniversaire de la
Chambre de commerce de Gatineau
le 22 septembre : La Relance Outaouais - 30^e
anniversaire
- 19 septembre 2012 à 14 h 30 : Officialisation du nouveau nom pour
le Centre St-Raymond
- 21 au 23 septembre : Lac-à-l'Épaulé des commissaires
- 26 septembre : Petit déjeuner Centraide (il reste 3
place disponibles)
- 27 sept. au 5 octobre : Semaine pour l'École publique
- 27 septembre : Journée du personnel de soutien
CSQ
- 28 au 30 septembre : Journées de la culture

À noter:

- 28 janvier au 1^{er} février 2013 : Semaine des sciences à la CSPO
- 18 au 24 mars 2013 : Célébrons le français à la CSPO
- 1^{er} et 2 mai 2013: Promotion des arts: Les chorales
CSPO

Représentations

- 4 août au 10 août : Rencontres avec les candidates et candidats aux
élections concernant les questions touchant les
commissions scolaires
- 9 août : Dîner - organisme SITO
- 24 août 2012 : Accueil du personnel de la CSPO - M. Reid
- 23 août au 25 : Conseil général à Québec
- 27 août : Sortie médiatique - nouvelle école primaire
- 28 août : Rentrée des élèves adultes
- 28 août : Rencontre à Maniwaki - Présidents et directeurs
généraux
- 30 août : Tournée des écoles - rentrée scolaire
- Août : Rencontre - Bâtisseurs d'un jour et Bâtisseurs
d'avenir
- 5 septembre : Embellissement cour d'école Notre-Dame - M.
Jean-Pierre Reid, Mme Johanne Légaré, M.
Gilbert Couture.
- 6 septembre : 75^e anniversaire de la Chambre de commerce de
Gatineau - « 5 à 7 ».
- 7 septembre : Partie de football - École secondaire Grande-
Rivière

PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

- M. Richard Marceau, parent à l'École secondaire de l'Île, désire remercier les commissaires pour leur écoute faisant en sorte qu'une résolution soit présentée en tenant compte du parcours actuel des élèves au niveau de l'offre de services pour l'École secondaire de l'Île et l'École secondaire Mont-Bleu. Il souligne le travail effectué par les membres du Comité des services éducatifs;
- Mme Geneviève Forest, parent, dépose une pétition de 157 signatures afin d'exprimer le désaccord de plusieurs parents envers la redéfinition des bassins. Dans le document déposé, elle mentionne que plusieurs parents désirent que leurs enfants fréquentent l'École des Deux-Ruisseaux au lieu de la future école 032, pour des raisons de proximité. On souligne que des soirées d'information seront tenues pour la redéfinition des bassins et que les parents pourront se faire entendre.

Régime d'emprunts à long terme

RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

Considérant que, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001), la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (l'« **Emprunteur** ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 juin 2013, des transactions d'emprunts à long terme d'au plus 12 854 000 \$;

Considérant que, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure toute transaction d'emprunts en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacune de ces transactions;

Considérant que La Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (la « **Ministre** ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 9 août 2012.

C.C.-12-13-003 Monsieur Alain Gauthier propose :

1. qu'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 juin 2013, des transactions d'emprunts à long terme d'au plus 12 854 000 \$, soit institué (le « **Régime d'emprunts** »);
2. que les transactions d'emprunts à long terme effectuées par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujettes aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de douze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des transactions d'emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer une transaction d'emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du

trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminées par La Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

- c) chaque transaction d'emprunt ne pourra être effectuée qu'en monnaie légale du Canada, sur le marché canadien ou auprès de Financement-Québec;
 - d) les transactions d'emprunts seront effectuées par l'émission de titres d'emprunt sur le marché canadien (les « **Obligations** ») ou auprès de Financement-Québec;
 - e) le produit de chaque transaction d'emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par la Ministre;
3. qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. que, dans le cas où les emprunts sont effectués **par l'émission d'Obligations**, l'Emprunteur accorde au ministre des Finances le mandat irrévocable, pendant la durée du Régime d'emprunts :
- a) de placer, pour le compte de l'Emprunteur, les emprunts autorisés en vertu du Régime d'emprunts, sous réserve des limites qui y sont énoncées et des caractéristiques qui y sont stipulées;
 - b) de convenir, pour le compte de l'Emprunteur, des modalités financières des émissions d'obligations avec les preneurs fermes de ces émissions qu'il aura choisis;
 - c) de retenir, pour le compte de l'Emprunteur, les services de tout conseiller juridique, de toute société de fiducie et le cas échéant, d'un imprimeur et de convenir des modalités de la rétention de tel conseiller; de telle société de fiducie et, le cas échéant, de l'imprimeur.
5. que, dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunts sont effectuées **par l'émission d'obligations**, chacune de ces transactions comporte les caractéristiques suivantes :
- a) la société de fiducie désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, agira comme fiduciaire pour les porteurs d'obligations;
 - b) le conseiller juridique désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à préparer la documentation pertinente et à émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et de l'émission d'obligations;
 - c) l'imprimeur désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à imprimer les certificats individuels d'obligations qui pourraient, dans les circonstances mentionnées à l'alinéa n) ci-après, être émis en échange du certificat global;
 - d) une circulaire d'offre relative à l'émission d'obligations sera émise par l'Emprunteur;
 - e) une fiducie d'utilité privée sera constituée par l'Emprunteur en vertu de la convention de fiducie principale ou, le cas échéant, de la convention de fiducie supplémentaire au bénéfice des porteurs d'obligations et la société de fiducie qui sera

désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, sera chargé de veiller à l'affectation de la créance de l'Emprunteur lui résultant de la subvention gouvernementale qui lui sera accordée, à l'administration du patrimoine fiduciaire qui sera constitué et à l'application de la convention de fiducie pertinente;

- f) les signataires ci-après autorisés de l'Emprunteur, sont autorisés à livrer le certificat global et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global à la société de fiducie précitée pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« **CDS** ») ou, le cas échéant, selon les instructions de CDS;
- g) les Obligations seront émises en vertu d'une convention de fiducie principale ou, le cas échéant, d'une convention de fiducie supplémentaire conclue entre l'Emprunteur, la société de fiducie et, à titre d'intervenant, La Ministre et les Obligations seront régies par ces conventions de fiducie;
- h) dans la mesure où l'Emprunteur a déjà conclu une convention de fiducie principale avec la société de fiducie et La Ministre permettant l'émission d'obligations inscrites en compte auprès de CDS, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera cette convention de fiducie déjà conclue;
- i) par ailleurs, dans la mesure où l'Emprunteur n'a pas conclu une telle convention de fiducie principale, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et La Ministre;
- j) la convention de fiducie supplémentaire à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et La Ministre;
- k) les Obligations seront vendues en vertu du contrat de prise ferme à intervenir entre le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et les preneurs fermes des Obligations aux prix et suivant les modalités dont ils conviendront;
- l) les Obligations seront inscrites en compte auprès de CDS, pourvu que CDS demeure un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec, ou auprès de toute chambre de dépôt et de compensation qui aurait succédé à CDS pourvu qu'il s'agisse d'un organisme d'autoréglementation ainsi reconnu;
- m) les Obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et seront représentées par un certificat global pour leur pleine valeur nominale ou par un certificat global pour chaque tranche d'Obligations s'il devait y avoir plusieurs tranches, déposée auprès de CDS et immatriculée au nom du propriétaire pour compte désigné par CDS, au bénéfice des porteurs non inscrits des Obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres;
- n) si CDS cessait d'agir comme dépositaire du certificat global, si CDS cessait d'être un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec sans être remplacé par un tel organisme dans les trente (30) jours ou si l'Emprunteur désirait remplacer le certificat global par des certificats individuels d'obligations, les Obligations

seraient alors représentées par des certificats individuels d'obligations entièrement immatriculés en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant;

- o) le paiement du capital et des intérêts sur les Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représenté par un certificat global se fera par voie de crédit fait par CDS au compte respectif de ses adhérents qui détiennent des Obligations et par voie de crédit fait par ces derniers au compte respectif des porteurs non inscrits d'obligations qu'ils représentent;
- p) s'il devait y avoir des certificats individuels d'obligations émis en remplacement du certificat global, le paiement des intérêts sur les certificats individuels d'obligations se ferait alors soit par chèque ou traite payable au pair et tiré sur une banque régie par la *Loi sur les banques et les opérations bancaires* (L.C. 1991, c. 46) ou sur une coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (L.R.Q., c. C-67.3), soit par virement de fonds dans un compte maintenu par le porteur inscrit du certificat individuel d'obligation concerné auprès d'un établissement financier dont l'identification aura été communiquée à la société de fiducie;
- q) dans le cas d'Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global, la société de fiducie agira comme agent payeur;
- r) dans le cas d'obligations représentées par des certificats individuels d'obligations, l'agent payeur sera la société de fiducie pour ce qui est du paiement des intérêts et, pour ce qui est du paiement du capital, toute succursale au Canada des banquiers de l'Emprunteur ou, au choix de ce dernier, toute coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et La Caisse centrale Desjardins du Québec, à Montréal;
- s) tout versement d'intérêt en souffrance sur les Obligations portera lui-même intérêt au même taux que celui que comportent les obligations concernées;
- t) les Obligations ne seront pas remboursables par anticipation au seul gré de l'Emprunteur, mais elles seront cependant achetables par lui sur le marché par soumission, de gré à gré ou par tout autre mode que l'Emprunteur estimera approprié, les Obligations ainsi achetées pouvant être réémises par l'Emprunteur en tout temps avant leur échéance;
- u) dans la mesure où des certificats individuels d'obligations seraient émis, ils seront échangeables, sans frais pour leurs porteurs inscrits, pour une valeur nominale globale égale de certificats individuels d'obligations de toutes coupures autorisées et de mêmes caractéristiques pourvu que le nombre réclamé de certificats individuels d'obligations soit, de l'avis de la société de fiducie, raisonnable dans les circonstances;
- v) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront signés, au nom de l'Emprunteur, par l'un ou l'autre des signataires ci-après autorisés, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; le certificat global et les certificats individuels d'obligations, s'il en était, comporteront de plus un certificat de la société de fiducie, sous la signature de l'un de ses représentants autorisés;
- w) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat

global, seront rédigés en la forme, porteront les numéros d'ordre et comporteront les énonciations non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes que détermineront les représentants de l'Emprunteur qui les signeront;

- x) les Obligations seront garanties par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui sera accordée à l'Emprunteur par La Ministre, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des Obligations de cette émission, étant entendu que ni l'Emprunteur ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès du ministre des Finances pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par le ministre des Finances avant les dates prévues pour le paiement du capital des Obligations; et
 - y) les Obligations comporteront les modalités financières qui seront agréées par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et par les preneurs fermes des Obligations lors de leur vente;
6. que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt effectué par l'émission d'Obligations, et en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances, les honoraires et débours de la société de fiducie, des conseillers juridiques et de l'imprimeur dont les services auront été retenus par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur;
7. que l'Emprunteur soit autorisé, le cas échéant, à payer les honoraires annuels de la société de fiducie, dont les services auront été retenus, en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances.
8. que dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunts sont effectuées **auprès de Financement-Québec**, celles-ci comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à une ou des transactions d'emprunts effectuées par l'émission d'Obligations, et ce aux termes d'une seule et unique convention de prêt devant être conclue entre l'Emprunteur et Financement-Québec et dont le texte sera en substance conforme au modèle de convention de prêt annexé au présent procès-verbal de cette assemblée;
 - b) pour chaque emprunt, aux fins d'attester sa dette envers Financement-Québec, l'Emprunteur lui remettra un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
 - c) chaque emprunt ainsi contracté comportera les modalités financières qui seront déterminées conformément au décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par La Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affecté d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec;.
9. que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès de Financement-Québec aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

10. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
 - le [ou la] président (e)
 - ou le [ou la] vice-président (e)
 - ou le [ou la] directeur général (directrice générale)
 - ou le [ou la] directeur du Service des ressources financières (directrice) de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer les conventions de fiducie principale et supplémentaire, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations, la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie dont les services auront été retenus et à en donner bonne et valable quittance, à livrer, selon le cas, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations ou le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

11. que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts à long terme, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du Régime d'emprunts.

Adoptée à l'unanimité.

**Offre de services –
Écoles secondaires de
l'Île et Mont-Bleu**

OFFRE DE SERVICES – ÉCOLES SECONDAIRES DE L'ÎLE ET MONT-BLEU

Considérant l'obligation que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a de répondre aux besoins de tous ses élèves (LIP, article 207.1);

Considérant l'importance d'assurer le développement et l'épanouissement des élèves en respectant leurs goûts et leurs intérêts au moyen de parcours variés, ce qui favorise la persévérance scolaire (LIP, article 207.1, et Plan stratégique de la Commission scolaire, objectif 2);

Considérant l'exode d'une partie importante de la clientèle de la CSPO vers d'autres réseaux et la mission que nous avons de valoriser l'école publique (LIP, article 207.1) ;

Considérant la nécessité de proposer, au sein de chaque école secondaire, une variété intéressante de profils afin de respecter la diversité de la clientèle;

Considérant que la CSPO vivra, dans les années qui viennent, une croissance importante de sa clientèle l'obligeant à élargir son offre de services;

Considérant que l'École secondaire Mont-Bleu doit redéfinir son offre de services pour répondre plus adéquatement aux besoins de sa clientèle;

Considérant le succès et le rayonnement des programmes à vocation particulière offerts à l'École secondaire de l'Île qui sont appelés à se développer de façon exponentielle, risquant de laisser moins de place aux élèves du bassin;

Considérant que les sondages, effectués par la direction de l'École secondaire Mont-Bleu, et son équipe, ont confirmé l'intérêt du milieu pour les arts et les sports;

Considérant que des personnes ressources, dont l'expertise est reconnue tant dans le domaine des arts que du sport, sont à même de participer au déploiement harmonieux d'une nouvelle offre de services au sein de

l'École secondaire Mont-Bleu, assurant l'enrichissement des nouveaux programmes;

Considérant les échanges et la recommandation du Comité des services éducatifs, qui suggérait de transférer une partie du programme Sport-études (sports collectifs) ainsi que sa clientèle dès septembre 2013;

Considérant la résolution (C.C.-11-12-1564), dûment votée le 13 juin dernier, enjoignant la Commission scolaire d'analyser la faisabilité de cette recommandation, et de tenir une soirée d'information auprès des parents et des conseils d'établissements concernés.

Considérant que les commentaires reçus des intervenants, des parents et des associations sportives, jetteraient un nouvel éclairage sur le projet, notamment au niveau des impacts sur la clientèle concernée fréquentant actuellement l'École secondaire de l'Île et sur l'organisation de l'entraînement sous la responsabilité des diverses associations sportives;

Considérant que le Comité des services éducatifs, attentif aux divers points de vue exprimés, a jugé nécessaire de revoir, en analysant la faisabilité du projet, sa recommandation déposée antérieurement ou d'en préciser les modalités, lors d'une séance, spécialement convoquée à cette fin, le 5 septembre dernier, dans le respect des échéances fixées pour sa mise en œuvre en septembre 2013-2014;

C.C.-12-13-004 Monsieur Jean-Pierre Brind'Amour propose :

- de maintenir, à l'École secondaire de l'Île, la clientèle engagée actuellement dans le programme Sport-études, et ce, jusqu'à la fin de son parcours;
- d'accueillir progressivement, à l'École secondaire Mont-Bleu, une partie du programme (soit en sports individuels, soit en sports collectifs, suivant l'impact sur l'organisation scolaire et sur l'organisation de l'entraînement) à compter de septembre 2013, et ce, pour les nouveaux élèves seulement qui viendraient s'inscrire en première secondaire, dans ces disciplines;
- de faire connaître, avant même l'inscription au dit programme, le nom des associations touchées par le transfert du programme à l'École secondaire Mont-Bleu, de sorte que les parents puissent effectuer un choix éclairé.

Adoptée à l'unanimité.

**Nomination temporaire –
Directrice ou directeur –
École au Cœur-des-
Collines et École
secondaire des Lacs**

**NOMINATION TEMPORAIRE – DIRECTRICE OU DIRECTEUR –
ÉCOLE AU CŒUR-DES-COLLINES ET ÉCOLE SECONDAIRE DES
LACS**

Considérant la vacance temporaire au poste de directrice ou directeur à l'École au Cœur-des-Collines et à l'École secondaire des Lacs;

Considérant l'ouverture du poste sur une base temporaire;

Considérant les candidatures reçues;

Considérant la recommandation du comité de sélection;

C.C.-12-13-005 Monsieur Gilbert Couture propose que Monsieur Charles Goulet, directeur adjoint à l'École secondaire de l'Île, soit nommé temporairement directeur à l'École au Cœur-des-Collines et à l'École secondaire des Lacs et ce, rétroactivement du 9 juillet 2012 au 30 juin 2013, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

Nomination des membres du Comité exécutif et durée du mandat

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DURÉE DU MANDAT

Considérant l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la résolution C.C.-11-12-1444;

C.C.-12-13-006 Monsieur Serge Lafortune propose que les personnes suivantes siègent au Comité exécutif, qu'elles occupent les fonctions désignées et que leur mandat se termine lorsque de nouveaux membres seront nommés :

Comité Exécutif

M. Jocelyn Blondin
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
Mme Marie-Andrée Lépine
Mme Johanne Légaré
et les deux commissaires parents

Adoptée à l'unanimité.

Nomination des commissaires – Comités permanents et comités internes

NOMINATION DES COMMISSAIRES – COMITÉS PERMANENTS ET COMITÉS INTERNES

C.C.-12-13-007 Madame Silvia Barkany propose la nomination des personnes suivantes pour siéger aux comités permanents et internes :

Formation des comités permanents (Loi sur l'instruction publique)

Comité des services éducatifs

Mme Hélène Bélisle
M. Jocelyn Blondin
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilbert Couture
M. Serge Lafortune
Mme Johanne Légaré
Mme Marie-Andrée Lépine
M. Gilles Chagnon
Mme Francine Lorange
et les deux commissaires parents

et que monsieur Jean-Pierre Brind'Amour soit désigné président et monsieur Serge Lafortune vice-président;

Comité de l'organisation scolaire et du transport

Mme Hélène Bélisle
M. Jocelyn Blondin
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
M. Alain Gauthier
M. Jean Malette
M. Jean-Pierre Reid
M. Serge Lafortune
M. Dominique Kenney
Mme Francine Poitras
M. Jacques Lemay
et les deux commissaires parents

et que monsieur Gilbert Couture soit désigné président et monsieur Alain Gauthier vice-président;

Comité du partenariat et des communications

Mme Hélène Bélisle
M. Jocelyn Blondin
M. Gilbert Couture
Mme Marthe Nault
M. Jean-Pierre Reid
M. Dominique Kenney
et les deux commissaires parents

et que madame Marthe Nault soit désignée présidente et monsieur Gilbert Couture vice-président;

Formation des comités internes (art. 193.1 de la Loi sur l'instruction publique)

Comité de vérification

M. Jocelyn Blondin
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
Mme Marie-Andrée Lépine
Mme Johanne Légaré
et les deux commissaires parents

et que monsieur Mario Crevier soit désigné président et monsieur Gilles Chagnon, vice-président;

Comité de gouvernance et d'éthique

que les membres et la présidence 2012-2013 soient désignés lors de la prochaine séance du Conseil des commissaires;

Comité des ressources humaines

que les membres et la présidence 2012-2013 soient désignés lors de la prochaine séance du Conseil des commissaires;

Adoptée à l'unanimité.

**Calendrier des séances
des comités permanents
et comités internes**

**CALENDRIER DES SÉANCES DES COMITÉS PERMANENTS ET
COMITÉS INTERNES**

Considérant le désir manifesté de cibler la tenue d'au moins 3 séances annuellement pour chacun des comités permanents et des comités internes;

C.C.-12-13-008 Monsieur André Maurice propose que les séances se tiennent normalement le :

Comités permanents :

- 4^e mardi – Comité des services éducatifs (dates à déterminer)
- 1^e mercredi – Comité de l'organisation scolaire et du transport (dates à déterminer)
- 3^e mercredi – Comité du partenariat et des communications (dates à déterminer)

Comités internes :

- 1^{er} mardi - Comité de gouvernance et d'éthique (dates à déterminer)
- 2^e mardi - Comité des ressources humaines (dates à déterminer)

- 4^e mercredi - Comité de vérification (dates à déterminer)

et qu'aucune séance n'ait lieu au mois de juin.

Adoptée à l'unanimité.

Nomination des commissaires – Fondation et autres comités

NOMINATION DES COMMISSAIRES – FONDATION ET AUTRES COMITÉS

C.C.-12-13-009 Monsieur Alain Gauthier propose la formation des comités suivants et la nomination des personnes suivantes pour y siéger :

Fondation

Mme Johanne Légaré;

Comité d'évaluation du Directeur général

que les membres et la présidence 2012-2013 soient désignés lors de la prochaine séance du Conseil des commissaires;

Conseil consultatif de l'enseignement

que les membres et la présidence 2012-2013 soient désignés lors de la prochaine séance du Conseil des commissaires;

Comité des relations professionnelles

que les membres et la présidence 2012-2013 soient désignés lors de la prochaine séance du Conseil des commissaires;

Comité des mesures énergétiques

que les membres et la présidence 2012-2013 soient désignés lors de la prochaine séance du Conseil des commissaires;

Comité informatique

que les membres et la présidence 2012-2013 soient désignés lors de la prochaine séance du Conseil des commissaires;

Comité Prix du bénévole CSPO

que les membres et la présidence 2012-2013 soient désignés lors de la prochaine séance du Conseil des commissaires;

Comité consultatif du transport

que les membres et la présidence 2012-2013 soient désignés lors de la prochaine séance du Conseil des commissaires;

Comité conjoint Ville de Gatineau

que les membres et la présidence 2012-2013 soient désignés lors de la prochaine séance du Conseil des commissaires;

Comité culturel

que les membres et la présidence 2012-2013 soient désignés lors de la prochaine séance du Conseil des commissaires en fonction des recommandations du Comité des services éducatifs.

Adoptée à l'unanimité.

Représentation auprès des différents organismes

REPRÉSENTATION AUPRÈS DES DIFFÉRENTS ORGANISMES

C.C.-12-13-010 Monsieur Jean-Pierre Brind'Amour propose que les personnes suivantes soient nommées pour représenter la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais auprès des organismes suivants :

Association canadienne d'éducation (ACE)

M. Jean-Claude Bouchard;

Association canadienne d'éducation de la langue française (ACELF)

Mme Francine Lorange

M. Michel Gervais (substitut);

Chambre de commerce de Gatineau

M. Jocelyn Blondin;

Loisir Sport Outaouais (LSO)

Mme Hélène Bélisle;

Association internationale pour la sécurité dans le transport scolaire (AIST)

M. Gilbert Couture;

Conseil général - FCSQ

M. Jocelyn Blondin

M. Jean-Pierre Reid (substitut);

Ordre du Mérite scolaire

M. Michel Gervais;

CLD des Collines-de-l'Outaouais

Mme Hélène Bélisle

M. Gilbert Couture (substitut);

Forum des jeunes CSPO (13 février 2013)

M. Jacques Lemay

M. Jean-Pierre Reid

Mme Hélène Bélisle (substitut);

Forum - Adultes CSPO (27 février 2013)

M. Gilbert Couture

Mme Marthe Nault

M. Jean-Pierre Reid (substitut).

Adoptée à l'unanimité.

Incidence

20 h 30 : M. Serge Lafortune se lève de son siège

**Délégation à la
Fédération des
commissions scolaires
du Québec (FCSQ)**

**DÉLÉGATION À LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES
DU QUÉBEC (FCSQ)**

C.C.-12-13-011 Monsieur André Maurice propose que les personnes suivantes soient nommées déléguées ou délégués auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) afin de représenter la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais :

Délégation à la FCSQ

M. Jocelyn Blondin

Substitut → M. Jean-Pierre Reid;

M. Gilles Chagnon

Substitut → M. Alain Gauthier;

M. Gilbert Couture

Substitut → M. Mario Crevier;

Mme Marie-Andrée Lépine

Substitut → Mme Chantal Leblanc-Bélanger;

M. Jean-Pierre Brind'Amour

Substitut → Mme Johanne Légaré.

Adoptée à l'unanimité.

Incidence

20 h 31 : M. Jacques Lemay se lève de son siège

20 h 32 : M. Jacques Lemay rejoint son siège

**Dotation en personnel –
Comité de sélection**

DOTATION EN PERSONNEL – COMITÉ DE SÉLECTION

Considérant que la politique intitulée *Dotation en personnel* prévoit que, pour la sélection du personnel cadre, des commissaires nommés par le Conseil siègent aux comités de sélection;

Considérant qu'il ne devrait pas y avoir d'appel de candidatures à des postes de cadre d'ici à la prochaine séance du Conseil des commissaires;

C.C.-12-13-012 Monsieur Mario Crevier propose que la liste des commissaires désignés pour siéger aux comités de sélection 2012-2013 du personnel cadre soit établie lors de la prochaine séance du Conseil des commissaires.

Adoptée à l'unanimité.

Incidence

20 h 40 : Mme Marie-Andrée Lépine et M. Jacques Lafortune reprennent leur siège.

**Approbation – Protocole
d'entente relatif à une
contribution financière
de la Caisse populaire
Desjardins d'Aylmer
pour l'équipe de football
à l'École secondaire
Grande-Rivière**

**APPROBATION – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À UNE
CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA CAISSE POPULAIRE
DESJARDINS D'AYLMER POUR L'ÉQUIPE DE FOOTBALL À
L'ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE**

Considérant la volonté de la Caisse populaire Desjardins d'Aylmer de soutenir financièrement l'École secondaire Grande-Rivière dans la réalisation de son projet de création d'une équipe de football;

Considérant la volonté de la Caisse populaire Desjardins d'Aylmer et de la Commission scolaire d'établir des modalités relatives à l'octroi de ces sommes dans des protocoles de partenariat;

Considérant l'intérêt manifesté par ladite école pour ce type de partenariat;

Considérant le soutien et le partenariat offerts par la Fondation de la CSPO lors de la réalisation dudit projet;

Considérant la *Loi sur l'instruction publique* et la Délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances de la CSPO (03-01-10);

C.C.-12-13-013 Monsieur Gilles Chagnon propose que le Conseil autorise le Président et le directeur général à signer le protocole d'entente de partenariat entre la Caisse populaire Desjardins d'Aylmer et la Commission scolaire concernant le projet de création d'une équipe de football à l'École secondaire Grande-Rivière.

Adoptée à l'unanimité.

COMITÉS DU CONSEIL

- Compte rendu de la séance du Comité de parents du 15 mai 2012 – Document de travail
- Compte rendu de la séance du Comité consultatif EHDA du 4 juin 2012 – Document de travail
- Compte rendu de la séance du Comité consultatif de gestion du 5 juin 2012 – Document de travail
- Compte rendu de la séance du Comité de l'organisation scolaire et du transport du 6 juin 2012 – Document de travail

- Compte rendu de la séance du Comité des services éducatifs du 11 juin 2012 – Document de travail

Note :

- Compte rendu de la séance du Comité des ressources humaines du 8 mai 2012 – À venir
- Compte rendu de la séance du Comité de parents du 19 juin 2012 – À venir

Incidence

- 21 h 05 : M. Jacques Lemay, Mme Marthe Nault et M. Jocelyn Blondin se lèvent de leur siège;
- 21 h 07 : M. Jocelyn Blondin rejoint son siège;
- 21 h 09 : Mme Francine Poitras quitte son siège;
- 21 h 09 : M. Jacques Lemay et Mme Marthe Nault rejoignent leur siège.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nouvelles ministérielles

- Le 18 juillet, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, signifiait au président de la CSPO qu'elle avait pris connaissance de l'avis de la Direction régionale de l'Outaouais sur la première reddition de compte de la Convention de partenariat 2010-2013. Elle y soulignait la qualité du travail réalisé dans la mise en œuvre des actions prévues et encourageait la CSPO dans sa continuité à mettre en place les mesures qui permettraient l'atteinte des cibles prévues pour 2013.
- Dans le cadre du Programme de soutien à la recherche et au développement en adaptation scolaire qui encourage l'innovation et l'amélioration des interventions auprès des élèves HDAA, la CSPO a reçu du MELS, le 23 juillet, une subvention de 46 300 \$ pour son projet intitulé « Communiquer à l'ère des tablettes électroniques pour les élèves avec déficience intellectuelle ou avec un trouble envahissant du développement ». Les écoles touchées par ce projet sont les Écoles Saint-Rédempteur, du Dôme et secondaire Mont-Bleu.
- Le 30 juillet, le MELS accusait réception des demandes d'ajouts d'espaces soumises par la CSPO au début juillet 2012 dans le cadre du Plan quinquennal d'immobilisation 2012-2017.

Nouvelles administratives

- Le premier juillet, nomination de madame Lorraine Normand-Charbonneau à la présidence de la FQDE.
- Début juillet, entrée en fonction de :
 - M. Charles Goulet, directeur par intérim aux Écoles secondaire des Lacs et au Cœur-des-Collines (adoption au Conseil de septembre),
 - Mme Marie-Claude Rodrigue, directrice de l'École du Grand-Boisé,
 - Mme Suzanne Gravel, directrice adjointe à l'École secondaire Mont-Bleu,
 - Mme Sylvie Arsenault, directrice adjointe à l'École secondaire Grande-Rivière,
 - M. Martin Auger, directeur adjoint par intérim à l'École du Marais,
 - Mme Louise Beauchamp, directrice adjointe par intérim à l'École des Deux-Ruisseaux,
 - M. Luc Forget, directeur adjoint aux Centres la Génération, l'Arrimage, Saint-François, La Pêche,
 - M. Joseph Lauzon, directeur adjoint au Centre de formation professionnelle de l'Outaouais,
 - Mme Josée Henley, coordonnatrice au Service des ressources éducatives.

- Afin de se conformer aux prescriptions gouvernementales dans le cadre des élections provinciales, le 4 septembre est devenu une journée pédagogique pour tous les établissements de la CSPO et les Services de garde sont demeurés ouverts jusqu'à 16h00. La journée pédagogique du 22 février deviendra donc une journée de classe pour toutes les écoles de la CSPO afin de se conformer au régime pédagogique qui prévoit 180 jours de classe. Pour le Centre de formation professionnelle Vision-Avenir, le 4 septembre est remplacé par le 2 avril 2013. Pour le Centre de formation professionnelle de l'Outaouais, la journée de classe sera reprise le 18 mars 2013 et pour tous les centres de formation générale, la journée du 21 septembre deviendra journée de classe.
- Le 30 août 2012, envoi par écrit d'une demande de cession d'une parcelle de terrain à la Municipalité de Pontiac en vue de l'agrandissement de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Joie de l'École de la Vallée-des-Voyageurs.
- La CSPO s'associe au Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais dans l'organisation de la Semaine pour l'école publique. Cet événement se déroulera du 27 septembre au 5 octobre dans les régions affiliées à la Fédération autonome de l'enseignement.
- Des mesures de sécurité ont été mises en place dans les deux écoles: des Deux-Ruisseaux et du Plateau en raison de la présence d'un ours.
- Un résumé de l'état des travaux de réfection et d'aménagement effectués durant l'été est déposé.

Représentations

24 août 2012	Accueil du nouveau personnel de la CSPO à la salle du Conseil des commissaires.
30 août 2012	Rentrée scolaire et visite des écoles.
5 septembre 2012	Inauguration de la cour de l'École Notre-Dame.
7 septembre 2012	Participation au souper de la Classique du Fonds sportif Outaouais.
8 septembre 2012	Célébration religieuse - décès d'un directeur à la retraite, M. Gérard Legault
1 ^{er} septembre 2012	Célébration religieuse - décès du frère de Mme Jocelyne Bertrand.

FÉLICITATIONS – ÉLUS DES ÉLECTIONS PROVINCIALES DU 4 SEPTEMBRE 2012

C.C.-12-13-014 Monsieur Alain Gauthier propose que des félicitations soient adressées aux nouveaux députés et au nouveau ministre délégué de la région élus lors des élections provinciales du 4 septembre 2012.

FÉLICITATIONS – PRODUCTION DU CAHIER SPÉCIAL DE LA RENTRÉE

C.C.-12-13-015 Madame Francine Lorange propose que des félicitations soient adressées à Mme Jocelyne Bertrand, coordonnatrice au Service des communications, ainsi qu'au journal La Revue pour la production du Cahier spécial de la rentrée.

FÉLICITATIONS – PERSONNEL DES ÉCOLES ET DU CENTRE ADMINISTRATIF POUR LA DIFFUSION PERTINENTE DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INCIDENT DE L'OURS RÔDEUR.

C.C.-12-13-016 Monsieur Dominique Kenney propose que des félicitations soient adressées au personnel des écoles et du centre administratif pour la diffusion pertinente de renseignements et la mise en place de mesures en vue d'assurer la sécurité des élèves à la suite de l'incident de l'ours rôdeur.

FÉLICITATIONS – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LA QUALITÉ DES DOCUMENTS DU CONSEIL

C.C.-12-13-017 Madame Chantal Leblanc-Bélangier propose que des félicitations soient adressées au personnel du Secrétariat général pour la qualité des documents du Conseil en cette première rencontre.

NOUVEAUX SUJETS

Aucun nouveau sujet.

CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Coupures de presse
- Correspondance

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-12-13-018 Madame Francine Lorange propose la levée de la séance.

Il est 21 heures 15 minutes.

Adoptée à l'unanimité

Le président

Le secrétaire général

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2012

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal
3. Suivis de la dernière séance
4. Message du Président
5. Période d'intervention du public
 - 5.1. M. Richard Marceau – Parent à l'École secondaire de l'Île
 - 5.2. Mme Geneviève Forest – Parent à l'École du Plateau et à l'École du Marais
6. **DOSSIERS**
 - 6.1. Régime d'emprunts à long terme
 - 6.2. Offre de services – Écoles secondaires de l'Île et Mont-Bleu

- 6.3. Nomination temporaire – Directrice ou directeur – Écoles au Cœur-des-Collines et secondaire des Lacs
- 6.4. Nomination des membres du Comité exécutif et durée du mandat
- 6.5. Nomination des commissaires – Comités permanents et comités internes
- 6.6. Calendrier des séances des comités permanents et des comités internes
- 6.7. Nomination des commissaires – Fondation et autres comités
- 6.8. Représentation auprès des différents organismes
- 6.9. Délégation à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
- 6.10. Dotation en personnel – Comité de sélection
- 6.11. Approbation – Protocole d'entente relatif à une contribution financière de la Caisse populaire Desjardins d'Aylmer pour l'équipe de football à l'École secondaire Grande-Rivière
7. Comités du Conseil
8. Rapport du Directeur général
9. Nouveaux sujets
10. Correspondance et dépôt de documents
11. Levée de la séance